

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit novembre, à dix neuf heures trente après convocation légale en date du 13 novembre 2009, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY Adjoints, Mme BROUARD, Mme RENAULDON, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. THOMAS, M. FOUCAULT, Mme TOULEMONDE, Mme WAGNER, Mme BARBE, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme YANALIOGLU, Mme CHRISTMANN, M. BOUSTIERE, M. PENEAU Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme TARANNE donne pouvoir à Mme BRANDELON

Mme POUSSIN donne pouvoir à M. GERRARD

Mme LEPARQ donne pouvoir à M. GLATIGNY

Absents : Mme GOUSARD & M. GHYSENS.

Secrétaire de séance : M. JEROME.

Le procès verbal de la séance du 17 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1
Caisse d'épargne – Financement FLEXILIS

La Caisse d'Epargne propose une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 euros pour une durée d'environ 1 an. Le FLEXILIS consiste en un financement sur mesure, qui se décompose en deux phases :

- Une mobilisation des fonds à tout moment au fur et à mesure des besoins jusqu'au 25/12/2010
- Une consolidation à la carte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat et à procéder à la mobilisation et à la consolidation en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote de la subvention à l'association « les Jeunes Pompiers de Senonches » en même temps que les autres subventions.

Délibération n° 2
Labellisation de la bibliothèque – Convention de partenariat avec le Département

Dans le cadre de la labellisation de la bibliothèque, une convention de partenariat avec le Département doit être signée pour la mise en œuvre d'un service de lecture publique (ce qui est le cas à La Loupe).

La bibliothèque doit répondre à des objectifs précis sur 3 ans :

- Progression des inscrits et des prêts,
- Développement des collections
- Formation des personnels en charge de la bibliothèque
- Animation
- Qualité accueil des locaux

En contre partie des subventions sont accordées par le Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer a convention.

Délibération n° 3
Convention « Musique à l'école » 2009/2010 – Autorisation de signature

Avec ce dispositif, le Département permet aux enfants des écoles élémentaires et maternelles de recevoir un éveil et une sensibilisation à la musique sous une forme adaptée au cadre scolaire. Un intervenant proposera des interventions à l'école maternelle « les écureuils » chaque semaine des périodes scolaires à raison de 45 minutes par classe.

La participation financière est de 750 euros pour l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Délibération n° 4
Location du bâtiment communal situé 4 rue Maunoury

L'ancien logement de la gardienne du foyer est inoccupé depuis quelques années. M. RWANYAGAHUTU Joseph, vétérinaire à La Loupe souhaite louer ce local afin d'y installer son cabinet vétérinaire. Quelques travaux étant nécessaire, il sera disponible à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail à titre précaire consenti à M. RWANYAGAHUTU Joseph. Le montant du loyer sera de 290 euros H.T. par mois à compter du 1^{er} janvier 2010.

AFFAIRES DIVERSES

Délibération n° 5
Mise à disposition de locaux rue Pierre Gauquelin – Convention

Une convention a été signée avec le Département pour la mise à disposition de locaux afin de permettre les consultations PMI, tous les mercredis après-midi.

Une demande a été faite pour permettre l'occupation toute la journée du mercredi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant à cette convention permettant l'occupation de ces locaux toute la journée des mercredis.

Délibération n° 6
CCAS – Composition du Conseil d'Administration

Suite à la démission de Mme BRANDELON, le Conseil Municipal nomme Mme Alice CHRISTMANN, Conseillère Municipale en remplacement

Délibération n° 7
Extension du périmètre d'épandage des boues d'Achères.

Suite à la demande d'extension du périmètre d'épandage agricole des boues de la station d'épuration d'ACHERES (78) et l'enquête publique qui s'est déroulée du 12/09 au 12/10/09, le Conseil est sollicité pour donner son avis (le dossier est disponible en mairie).

Monsieur le Maire propose qu'un élu soit nommé pour représenter la commune et qu'une décision collective soit prise au sein de la Communauté de Communes des portes du Perche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme M. Gilbert CORDIER, Adjoint pour représenter la Municipalité.

Délibération n° 8
Salles communales - Tarifs 2010

L'examen du règlement est reporté à la prochaine séance du conseil. Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les tarifs pour l'année 2010 ci-après :

SALLE DES FETES PIERRE SERGENT

	FOYER			
	Sans chauffage		Avec chauffage	
	1 journée*	Week end*	1 journée*	Week end*
Ass. Loupéennes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Commune	60 €	100 €	80 €	120 €
Hors commune	80 €	120 €	100 €	150 €
	SALLE DES FETES			
	Sans chauffage		Avec chauffage	
	1 journée*	week-end*	1 journée*	week-end*
Ass. Loupéennes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Commune	150 €	300 €	220 €	370 €
Hors commune	200 €	400 €	270 €	470 €
	SALLES DES FETES + FOYER			
	Sans chauffage		Avec chauffage	
	1 journée*	week-end*	1 journée*	week-end*
Ass. loupéennes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Commune	210 €	400 €	300 €	490 €
Hors commune	280 €	520 €	370 €	620 €

La caution pour la salle des fêtes sera fixée à 300 €.

- location à la journée : à partir de 8h30 jusqu'à la fin de la manifestation (dépôt des clés dans la boîte aux lettres ou en mairie dès l'ouverture le lendemain à 9h) – possibilité de retirer les clés la veille de la location entre 16h et 17h.
- location week-end : du vendredi soir à partir de 16 heures – restitution des clés le lundi matin à 9 heures.

MAIRIE (Grande Salle)

	Associations Loupéennes	Autres
½ journée	Gratuit	60 €
journée	Gratuit	119 €

PARQUET

	Associations Loupéennes	Autres
journée	Gratuit	100 €

CHATEAU (salles 1 et 2 ou salle 3)

	Associations Loupéennes	Autres
½ journée	Gratuit	60 €
journée	Gratuit	119 €

La caution reste fixée à 200 € pour la mairie, le château et le parquet.

Délibération n° 9

Hôtel-restaurant « le Chêne doré » - Demande d'estimation aux Domaines

Une estimation avait été demandée aux services des Domaines en 2003. La détermination du prix était de 152 450 €.

Pour permettre d'établir un nouveau bail, il est nécessaire d'actualiser cet avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une actualisation de l'avis des Domaines.

Fin de la séance à 20h05

<i>M. GERARD</i>	<i>M. MALBET</i>	<i>Mme VARENNE</i>	<i>M. CORDIER</i>	<i>M. GEORGES</i>
<i>Mme BRANDELON</i>	<i>M. GLATIGNY</i>	<i>Mme BROUARD</i>	<i>Mme RENAULDON</i>	<i>M. LAFOY</i>
<i>M. LAMBERT</i>	<i>M. THOMAS</i>	<i>M. FOUCAULT</i>	<i>Mme TOULEMONDE</i>	<i>Mme WAGNER</i>
<i>Mme BARBE</i>	<i>M. JEROME</i>	<i>Mme GUITTET</i>	<i>Mme YANALIOGLU</i>	<i>Mme CHRISTMANN</i>
<i>M. BOUSTIERE</i>	<i>M. PENEAU</i>			

